



COMMUNIQUE : Colloque sur le devenir des SDIS - Lyon 13 novembre 2009

La faculté de droit « Jean Moulin » de Lyon en partenariat avec le GRALE (groupement de recherche d'administration locale en Europe) ainsi que le conseil général et le SDIS du Rhône ont organisés ce 13 novembre une conférence sur les SDIS: quel partage des rôles entre l'Etat et les collectivités territoriales. Le déroulement de cette journée d'études a eu lieu à l'hôtel du département du Rhône. Tout au long de la journée une quinzaine de conférenciers se sont succédé pour apporter un éclairage tant sur les missions des SDIS, sur leurs compétences que sur le financement.

L'assemblée qui participe à ces débats est nombreuse avec un ministre Monsieur MERCIER ainsi que des représentants des Présidents de SDIS, de l'ADF, du ministère (DSC) des élus nationaux et locaux ainsi que de nombreux universitaires et officiers supérieurs des SP, cependant, une seule organisation syndicale est présente : FORCE OUVRIERE.

Notre délégation est composée de : **William JAMOIS** (SG FO Rhône), accompagné de la trésorière, **Franck NOUVEL** (SG FO Loire) accompagné de trois camarades, **Sabine DENUS** (SG FO Ardèche) et trois membres de l'Union Nationale **Daniel NOUAILLAC**, **Emmanuel BAROUN** et **Pierrick JANVIER**.

En introduction, Madame Caroline CHAUMARD-HEIM, organisatrice de ce colloque, nous présente un historique de l'organisation des secours, remontant pour cela jusqu'à la Rome antique. Le constat, est que l'organisation des secours fait partie des premiers "services publics" de proximité qui ont existé. Les élus locaux ont toujours eu en charge l'organisation et la gestion des dispositifs d'aide et de secours sur leur territoire d'où aujourd'hui encore leur forte implication.

La matinée était consacrée au financement des SDIS. Après des explications sur les conditions de départementalisation c'était la situation actuelle et les perspectives qui ont été examinées dans ce domaine. Certains conférenciers n'hésitent pas à relever que depuis la départementalisation, les budgets des SDIS ont "explosé" voire que des dérapages ont eu lieu en termes de dépassement financier. Nous n'avons pas manqué pour Force Ouvrière de rappeler que le passif accumulé avant la départementalisation par certaines communes s'était ensuite rééquilibré. D'ailleurs comme cela a été dit peut-on imputer l'évolution des budgets à la départementalisation ? N'y aurait-il pas eu une augmentation similaire si les systèmes de secours étaient restés communaux ? Les travaux de la MEC ont été vivement dénoncés tant par le monde universitaire que par les représentants de toutes les institutions.

L'après-midi était consacrée à l'exercice des compétences et les responsabilités en matière de secours. De même la question d'étatiser ou non les sapeurs-pompiers a été l'objet de longs débats et a clôturé cette journée.

Celui qui paye doit-il commander ? A-t-il un rôle de coordinateur ? Où s'arrêtent les compétences des uns et où commencent celles des autres ?

Il en ressort de manière assez majoritaire que l'action de l'État, du conseil général et des maires ne sont pas incompatibles entre elles mais bien complémentaires pour accompagner les missions de terrains. La responsabilité du Maire n'est pas contestée car 99% des missions des SP sont de proximité et relèvent directement de sa compétence.

Au cours de la table ronde de fin de journée, le Député MANCEL a expliqué les raisons qui l'avait poussé à deux reprises à déposer une proposition de loi pour étatiser les SP. Il s'est retrouvé bien seul pour défendre cette position. L'ensemble des autres participants, ministre, représentants de l'État des collectivités locales, universitaires, ... Ont exprimé une position différente. Il leur semble important de consolider la réforme de 1996 et de ne pas entreprendre de nouvelles réformes qui pourraient fragiliser notre système de secours. De l'avis de tous

L'organisation des secours en France est peut-être coûteuse, quoique, la comparaison avec d'autres pays Européens démontre le contraire à prestation équivalente, mais elle répond bien aux attentes de la population. Il est important que cela reste un service public gratuit et performant.

Bien souvent les propos entendus au cours de cette journée ont été de nature à nous rassurer mais pour Force Ouvrière, nous resterons très vigilants quant au devenir des SDIS.